

**Liste des personnes habilitées par le Président de la CeA à attester du service fait**  
**Actes délégués à d'autres professionnels de santé ou structures publiques ou privées**  
**au titre :**

- des activités de protection de la santé maternelle et infantile,
  - des activités de planification familiale et d'éducation familiale.
- 
- Le Directeur Santé Prévention PMI
  - Le Chef du Service PMI - Périnatalité et planification familiale
  - Le Chef du Service PMI - Promotion de la santé du jeune enfant et aide à la parentalité Nord
  - Le Chef du Service PMI - Promotion de la santé du jeune enfant et aide à la parentalité Sud